

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 20 FEVRIER 2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 09-2024</b> <b>Date de convocation</b> : 14/02/2024 <b>Lieu de la séance</b> : SAVENAY <b>Date de la séance</b> : 20/02/2024
<b>Présents :</b> Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE  Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 11 <b>Quorum</b> = 6 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 10 <b>Absent</b> : 1 <b>Nombre de votants</b> : 10
<b>Absents excusés :</b> M. LEJEUNE	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : M. MÉZARD <b>Rapporteur</b> : R. NICOLEAU

## **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES ET ANNEXES**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Communautaire, notamment pour « établissement des règlements de fonctionnement des équipements communautaires et de leurs avenants ou modifications et des règlements intérieurs des services communautaires et de leurs avenants ou modifications ».

### **CONCLUSION**

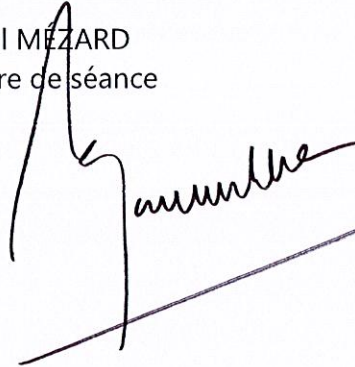
Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VALIDER les nouveaux règlements de fonctionnement des 4 crèches de la Communauté de Communes tels qu'annexés,
- ☛ DE DIRE qu'ils seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

• D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 20 février 2024

Michel MÉZARD  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

22 FEV 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 22 FEV 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU